



Le Phare

Bulletin d'information

VOLUME 8

Numéro 2

Le 13 octobre 2005

CONSEIL DES COMMISSAIRES

À sa séance ordinaire tenue le 19 septembre dernier, le Conseil des commissaires a adopté, après consultation, la Politique sur les dossiers d'élèves. Ce document sera colligé au *Recueil des règles de gestion de la Commission scolaire*.

Monsieur Raymond Tudeau a été nommé à titre de représentant de la Commission scolaire au conseil d'administration de l'organisme Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette. Par ailleurs, le Conseil a tenu à remercier monsieur Jean-Maurice Lechasseur qui a représenté la Commission scolaire des Phares sur le conseil d'administration de Pro-Jeune-Est au cours des dernières années.

Dans le dossier de l'Inforoute du Bas-Saint-Laurent, le Conseil a délégué trois personnes pour siéger sur le comité de gérance. Il s'agit de monsieur Jacques Poirier, directeur général adjoint, monsieur Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles, et de monsieur François Henry, directeur adjoint aux ressources informatiques. Rappelons que la Commission scolaire des Phares participe au projet d'Inforoute Bas-Saint-Laurent et qu'elle a signé une entente préliminaire pour la construction et la copropriété d'un réseau de fibre optique.

Dans le cadre du *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles* qu'elle doit établir à chaque année et attendu qu'elle détermine ensuite la liste de ses écoles et de ses centres de formation et leur délivre un acte d'établissement, la Commission scolaire des Phares a constitué un comité d'étude et de consultation pour le pavillon Arc-en-Ciel de Sainte-Jeanne-D'Arc. Cette décision de former un comité d'étude tient compte des dispositions de la *Politique sur le maintien ou la fermeture d'une école ou d'un immeuble*, concer-

nant la dernière école d'une municipalité rurale. Les commissaires mesdames Gilberte Fournier et Louise Dionne siégeront sur ce comité, de même que le directeur général de la Commission scolaire, le directeur général adjoint, le directeur des Services des ressources matérielles, la directrice des Services éducatifs, la directrice de l'établissement et un parent membre du Conseil d'établissement.

Pour les mêmes raisons et suivant les mêmes dispositions, un comité d'étude et de consultation a également été formé pour le pavillon Euclide-Fournier de Saint-Charles-Garnier. Les commissaires désignés pour siéger sur ce deuxième comité sont messieurs Jean-Maurice Lechasseur et Guy Potvin.

Un projet d'acquisition d'un module de jeux a été mis de l'avant pour la cour d'école du pavillon Euclide-Fournier, à Saint-Charles-Garnier et le milieu s'est impliqué dans le projet, de même que la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi. Le Conseil des commissaires propose que la Municipalité de Saint-Charles-Garnier devienne propriétaire du module de jeux dans l'éventualité où la Commission scolaire prendrait la décision de fermer le pavillon. Cette résolution est émise sous réserve de l'obligation par la Municipalité d'enlever ledit module de jeux des terrains de la Commission scolaire si cette dernière en faisait la demande.

La Commission scolaire des Phares adhère à la *Convention de partenariat* à être signée entre le Conseil régional de l'Île de la Réunion et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent. Le Conseil des commissaires a pris cette décision en tenant compte, notamment, des perspectives qu'offre le secteur de la formation professionnelle.

Cap sur la réussite : la population consultée

En plus d'être une fenêtre ouverte sur la vie de nos écoles, les programmes, les projets et les activités, la chronique « *Cap sur la réussite* », qui est publiée chaque semaine dans le Journal L'Avantage,

aura cette année une nouvelle vocation. Dans la foulée des orientations contenues dans le *Plan stratégique* de la Commission scolaire au regard de la transparence, de la reddition de comptes et de l'évaluation du degré

de satisfaction de la population et à la lumière des résultats d'une récente étude réalisée par la firme Léger Marketing permettant de mieux cerner les perceptions de la population et des parents à l'égard des services dispensés par la Commission scolaire, **une communication directe avec la population du territoire sera établie, via la chronique *Cap sur la réussite*.**

À compter de la mi-octobre, des états de situation sur différents thèmes seront présentés à la population et des questions précises seront posées. L'encadrement des élèves, les programmes d'enrichissement, le soutien aux élèves handicapés et en difficulté, l'aide aux études et aux devoirs, de même que la formation professionnelle et les services aux entreprises seront les

thèmes qui seront développés et sur lesquels la population sera consultée en cours d'année.

Après le développement d'un thème, par exemple, l'encadrement des élèves, la population aura un délai de deux semaines pour répondre (en retournant un coupon-réponse publié dans le journal ou sur le site Internet de la Commission scolaire). Par la suite, une compilation-synthèse sera faite et les résultats de la consultation seront communiqués au public.

Le président de la Commission scolaire, monsieur Raymond Tudeau, a précisé que cette chronique interactive permettra d'aller plus loin et plus en profondeur, dans la consultation, qu'un sondage.

Info santé et sécurité au travail

Le programme « *Pour une maternité sans danger* »

Le programme *Pour une maternité sans danger* existe depuis déjà quelques années au Québec. Toutefois, l'objectif de ce programme semble méconnu et c'est pourquoi nous souhaitons vous présenter cette capsule d'information.

Ce programme est avant tout un ensemble de mesures préventives qui doivent permettre aux travailleuses de demeurer en emploi sans danger. Il ne s'agit pas d'un congé de maternité.

En effet, la femme enceinte ou qui allaite, qui travaille dans des conditions dangereuses pour sa santé ou pour celle de l'enfant à naître ou allaité, a le droit d'être immédiatement affectée à d'autres tâches ne comportant pas de danger et qu'elle est en mesure d'accomplir.

C'est pourquoi, sur réception du *Certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, l'employeur doit envisager les possibilités suivantes :

- éliminer à la source les dangers rattachés à la tâche de la travailleuse;
- modifier la tâche pour éliminer les dangers;
- adapter le poste de travail pour éliminer les dangers

ou

- affecter la travailleuse à des tâches sans danger et qu'elle est raisonnablement en mesure d'accomplir.

Ce n'est que lorsque la modification des tâches, l'adaptation du poste de travail ou l'affectation à un autre poste seront irréalisables que la travailleuse aura le droit de cesser de travailler temporairement et de recevoir des indemnités de la CSST.

Comme nous l'avons mentionné, l'objectif de ce programme est peu connu, et ce, même de plusieurs employeurs. C'est d'ailleurs à la suite d'échanges avec d'autres employeurs, de discussions avec les représentants de la CSST et surtout par certaines demandes de maintien au travail que la Commission scolaire a constaté les possibilités de permettre aux travailleuses de demeurer en emploi sans danger.

Évidemment, chaque dossier doit être analysé de façon particulière. L'élimination à la source de certains dangers, la modification du poste de travail, l'adaptation de la tâche ou l'affectation ne sont pas possibles dans tous les cas.

Aussi longtemps qu'il n'y a pas de modification des tâches ou du poste de travail ou une affectation à d'autres tâches, la travailleuse peut exercer son droit au retrait préventif et cesser de travailler. Elle doit bien entendu demeurer disponible au travail pour pouvoir recevoir les indemnités de la CSST pendant cette période.

Lorsqu'il pourra y avoir modification des tâches ou du poste de travail ou encore une affectation à d'autres tâches, les travailleuses seront rencontrées par le personnel de la Commission scolaire responsable de ce programme afin de convenir des modalités de maintien au travail.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin d'information supplémentaire.

Cathy-Maude Croft
Responsable du personnel enseignant
Mario Gallant
Responsable du personnel professionnel
et de soutien

Journée « portes ouvertes » au Centre de formation Rimouski-Neigette

Dans le but d'informer la population en général sur ses différents programmes d'études en formation professionnelle, la direction et le personnel du Centre de formation Rimouski-Neigette vous offrent la possibilité de venir rencontrer ses élèves et visiter les ateliers le mercredi 19 octobre 2005, de 8 h 30 à 16 h.

Cette invitation s'adresse spécialement aux élèves qui fréquentent les écoles secondaires et les écoles de troisième cycle du primaire de la Commission scolaire des Phares et des commissions scolaires voisines.

De plus, nous souhaitons la bienvenue aux parents curieux d'en savoir plus long sur la formation professionnelle ainsi qu'aux employeurs et chefs d'entreprises qui désirent rencontrer leurs futurs employés.

Activités de 8 h 30 à 16 h en continuité :

- démonstrations et expérimentations;
- activités interactives organisées dans les départements;
- kiosque d'information sur les différents services du Centre de formation;
- prix de présence pour les visiteurs.

C'est une invitation chaleureuse des élèves, du personnel et de la direction du Centre de formation Rimouski-Neigette!

Les plus démunis comptent sur nous

La campagne Centraide est en cours à la Commission scolaire. Vos dons seront recueillis entre le 24 et le 28 octobre. Il existe plusieurs moyens de contribuer à la campagne de Centraide Bas-Saint-Laurent. On peut choisir de faire un don, simplement, ou encore opter pour un prélèvement automatique sur la paye.

On ne le dira jamais trop : tous les montants recueillis par Centraide Bas-Saint-Laurent sont redistribués, en respectant des critères très stricts, à des organismes qui viennent en aide directement à des personnes de notre milieu qui éprouvent des difficultés. Donner à Centraide, c'est aussi se donner le pouvoir d'agir pour aider des gens qui vivent tout près de nous.

Malgré le fait que nous soyons beaucoup sollicités et que notre propre situation financière peut se ressentir du contexte économique, que l'on songe par exemple à la hausse du coût de l'essence, les personnes les plus démunies de notre milieu ont plus que jamais besoin de nous puisque ce sont elles, en tout premier lieu, qui ressentent avec le plus d'acuité les écarts et les difficultés économiques. Nous savons également que ces difficultés touchent autant les enfants que les adultes. Et dans le milieu scolaire, nous sommes particulière-

ment en mesure de comprendre les besoins de certains parents et de leurs jeunes.

L'objectif de la campagne, à la Commission scolaire des Phares, a été fixé à 8 000 \$. Nous espérons atteindre et même dépasser cet objectif, cette année. Notre but est également d'augmenter le taux de participation des membres du personnel de la Commission scolaire à la campagne de Centraide. Tous les dons que vous ferez sont importants, quel que soit le montant versé. L'atteinte ou le dépassement de notre objectif permettra d'aider plus de gens.

Madame Cathy-Maude Croft, secrétaire générale, est responsable de la campagne Centraide 2005 à la Commission scolaire. Elle est assistée de madame France Caron, secrétaire de gestion aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Dans les établissements de notre territoire, les directions d'école assurent la diffusion de l'information auprès du personnel. Merci à toutes les personnes qui s'impliquent bénévolement, avec tout leur cœur, dans la campagne de Centraide!

Et surtout, n'oubliez pas : participer à la Campagne de Centraide, c'est un moyen simple de donner de l'espoir!

Pour mieux connaître la formation de base

La formation de base dispensée par le Centre de formation Rimouski-Neigette s'adresse à des gens qui ont différents besoins et attentes. On

peut, par exemple, s'inscrire à une formation de base pour acquérir une méthode de travail, mettre à jour ses connaissances, notamment en français et en mathéma-

tiques, répondre à certains critères pour demeurer en emploi ou accéder à d'autres programmes d'études. Les groupes sont souvent composés de personnes qui ont différents objectifs mais qui ont toutes en commun le désir d'apprendre.

Nous avons rencontré récemment un groupe d'élèves en formation de base. Certains ont exprimé le désir d'exercer des métiers particuliers et se donneront un plan de formation leur permettant d'atteindre leur objectif et de devenir, par exemple, mécanicien automobile, puisatier, soudeur, infirmière auxiliaire... D'autres souhaitent mieux maîtriser le français et les mathématiques dans la vie de tous les jours. « *Lorsque les personnes s'inscrivent à une formation de base, elles sont invitées à définir leur projet et nous précisons quelles étapes elles devront franchir pour le réaliser. Tout le monde peut apprendre, tout au long de sa vie. Plusieurs sont avec nous durant quelques années et nous les accompagnons ensuite lorsqu'elles se dirigent vers une autre formation, des stages ou vers le marché du tra-*

vail. Nous avons aussi établi des contacts avec des organismes du milieu, par exemple, le Carrefour Jeunesse Emploi », explique Martine Tremblay, enseignante et chef de groupe en formation de base.

La formation de base propose des cheminements différents de ceux qu'offre l'école traditionnelle. On peut s'inscrire à divers moments durant l'année, l'horaire est flexible, des ateliers et des projets particuliers sont prévus de même que du travail individuel, l'enseignement est personnalisé selon les besoins de chacune et chacun. « *Peu importe le cheminement que vous avez fait auparavant, en formation de base, on vous prend où vous êtes rendu, quel que soit votre âge ou vos acquis.* » Martine Tremblay se dit très fière de ses élèves. « *Ils sont motivés, ponctuels, assidus, débrouillards et déterminés. Nous avons, dans nos groupes, le taux d'absentéisme le moins élevé.* » Pour s'inscrire, on compose le 722-4922, au Centre de formation Rimouski-Neigette.

Campagne des agrumes : des efforts qui portent fruits!

La campagne des agrumes se poursuit jusqu'au 19 octobre à l'école Élisabeth-Turgeon. Sous la présidence d'honneur de monsieur Luc Dorion, entraîneur-chef du club de football Les Pionniers, cette campagne annuelle retient l'attention de la population. C'est qu'en plus de soutenir les activités organisées pour les élèves à l'école Élisabeth-Turgeon, les personnes qui participent à la campagne des agrumes ont le plaisir de savourer d'excellents et juteux pamplemousses et oranges de la Floride! Du soleil, de la vitamine C en quantité et en qualité, avant d'affronter l'hiver!

Le comité organisateur de la campagne des agrumes s'est donné comme objectif de recueillir 20 000 \$. « *La vente de nos agrumes est une activité de financement*

fort importante pour tous les élèves de l'école Élisabeth-Turgeon. Les montants recueillis seront réinvestis dans des projets collectifs : activités éducatives, achat de logiciels, soutien particulier aux élèves en difficulté d'apprentissage et projet d'harmonie scolaire. Tous les élèves de l'école bénéficieront donc des sommes amassées », explique la directrice de l'école, madame Édith De Champlain.

Pour participer à la campagne et se procurer ces délicieux fruits, on peut s'adresser aux élèves, aux parents ou aux enseignantes et enseignants de l'école ou encore, composer le 724-3553.

Le Service aux entreprises Des solutions axées sur l'efficacité

Le Service aux entreprises existe depuis 1991, au Centre de formation Rimouski-Neigette. C'est d'ailleurs l'un des premiers à avoir été implanté, au Québec. Et pourtant, il est encore méconnu. Très dynamique, le Service tisse un lien concret entre la formation et les entreprises de la région.

Les entreprises se doivent d'être rentables et concurrentielles. Pour les entreprises d'aujourd'hui qui désirent se développer et s'adapter au marché où la technologie est omniprésente, la principale solution pour se démarquer des concurrents est de miser sur la qualité de la main-d'œuvre. Le Service aux entreprises a comme objectifs d'offrir des services de qualité qui

répondent aux attentes et respectent le caractère distinct de l'entreprise, de proposer des interventions et des solutions qui allient efficacité et flexibilité à des tarifs concurrentiels, de mettre à la disposition des employeurs un réseau de conseillers et de formateurs et finalement, de contribuer au développement des compétences de la main-d'œuvre régionale.

Les services offerts aux entreprises sont diversifiés : analyse des besoins, conception de plans et d'outils de formation, planification et réalisation de la formation, évaluation et suivi, émission d'attestations de formation et rédaction de documents pédagogiques. Les formations peuvent être dispensées de jour, de soir ou durant

les fins de semaine, à temps plein ou à temps partiel, en différents endroits, individuellement ou en groupe. De plus, le Service aux entreprises est reconnu par Emploi Québec. Les formations sur mesure sont donc admises comme dépenses dans le cadre de la *Loi favorisant le développement et la formation de la main-d'œuvre* (Loi 90).

Le Service aux entreprises offre un large champ d'expertises, par exemple, dans les domaines de la vente, du secrétariat et de la comptabilité, de la coiffure et de l'esthétique, en santé, assistance et soins infirmiers, assistance technique en pharmacie, dessin industriel, carrosserie, mécanique automobile, ébénisterie, intervention et sécurité en incendie, santé et sécurité sur les chantiers de construction, le transport par camion... « *Nous avons développé, déjà, des formations dans différents domaines. Notre Service bénéficie bien sûr de l'expertise disponible au Centre de formation Rimouski-Neigette, dans le secteur de la formation professionnelle, mais nous faisons aussi appel, régulièrement, à des ressources humaines de l'extérieur pour répondre à différents besoins de formation. Il est important de se rappeler que nous pouvons nous adapter aux besoins et attentes des entreprises et concocter un programme sur mesure dans bien d'autres domaines. Nous faisons de la gestion de projet et nous allons chercher les ressources humaines nécessaires pour combler les besoins de formation. Nous sommes donc en mesure de répondre à des attentes très particulières, « très pointues », des*

res, « très pointues », des entreprises. Des besoins de formation liés à l'utilisation d'une technologie spécifique peuvent par exemple être comblés », expliquent Marthe Pinel et Geneviève DeRoy, conseillères en formation.

Le Service aux entreprises s'est également doté d'un nouveau matériel promotionnel afin de faire davantage connaître son offre de services auprès des entreprises. Le thème « *Des solutions axées sur l'efficacité* » démontre la préoccupation de répondre concrètement et rapidement aux attentes des employeurs.

Le volet « *Lancement d'une entreprise* » est également géré par le Service aux entreprises. En moyenne, de 20 à 30 personnes par année reçoivent une formation qui les outille dans leur projet de lancer leur entreprise. Le Service fait également le lien entre les clubs d'entrepreneurs et les élèves de la formation professionnelle du Centre de formation Rimouski-Neigette. Membre de l'Institut de formation en vente du Québec, le Service aux entreprises peut optimiser son offre de service au niveau de la formation en vente.

L'équipe du Service aux entreprises a une approche client et privilégie l'élaboration de solutions concrètes, dans les meilleurs délais, pour les entreprises. On peut joindre les conseillères du Service aux entreprises, au Centre de formation Rimouski-Neigette, en composant le 722-4957.

La Fête du personnel retraité

Une fête sera organisée pour le personnel retraité de la Commission scolaire des Phares le 10 novembre prochain. Un hommage sera alors rendu à tous les membres du personnel qui ont pris leur retraite au cours de la dernière année.

Au total, 36 personnes ont pris la décision de quitter la Commission scolaire pour la retraite, après une belle et fructueuse carrière dans le domaine de l'éducation :

deux membres du personnel cadre, deux professionnels, neuf membres du personnel de soutien et 23 enseignantes et enseignants.

La fête se déroulera à la Cafétéria de l'école Le Mistral, à Mont-Joli, à compter de 17 h.

École Paul-Hubert Un 40^e anniversaire bien célébré!

Dans le cadre d'un brunch qui a réuni à la Cafétéria quelques centaines de personnes (élèves, parents, membres du personnel, anciens et actuels), l'école Paul-Hubert soulignait ses 40 ans le 9 octobre dernier. Les députées, le maire, la représentante de l'Association étudiante, la directrice de l'établissement ont pris tour à tour la parole, de même que le président d'honneur de l'événement, monsieur Normand Parent, et le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau. Soulignons également la présence du fils du célèbre inspecteur d'école Paul Hubert, monsieur Rodrigue Hubert, et de monsieur Doril Lepage, qui a dévoilé une magnifique sculpture qui fait référence à l'histoire de l'école Paul-Hubert.

Nous reproduisons ici le discours qu'a prononcé M. Tudeau lors de cet événement, également en référence à l'histoire de l'école.

C'est avec plaisir et fierté que je participe à cette activité pour souligner le 40^e anniversaire de l'école Paul-Hubert. Plusieurs commissaires sont également présents pour témoigner de leur appréciation pour une institution qui a formé plus de 80 000 jeunes de notre milieu.

L'histoire de l'école Paul-Hubert est pleine de rebondissements et témoigne de l'évolution et du dynamisme de notre système d'éducation.

Construite en 1964, l'école ne comptait alors que 795 garçons et 40 filles et ne comprenait que le bloc D, d'une superficie de 8 645 mètres carrés. Dès 1968, on y ajoute 28 000 mètres carrés, entre autres pour permettre l'offre de programmes en formation professionnelle et l'ajout de laboratoires, d'ateliers et de gymnases. En 1975, une piscine semi-olympique est construite.

En 1970, l'école devient une polyvalente, selon l'expression du temps, et elle est acquise par la Commission scolaire régionale. (Le fait de devenir une polyvalente permettait aux élèves de s'inscrire à des cours optionnels et à des cours de formation professionnelle en plus des cours de base). En 1974-1975, elle accueille près de 4 000 élèves, 50% de garçons et 50% de filles. Tout un contraste avec l'année 1964! Aujourd'hui, on parle de 2 000 élèves et de 200 membres du personnel. La plus grande école à l'Est de Québec!

De plus, deux incendies majeurs en 1976 et 1980 sont venus perturber les activités.

Que se passait-il dans notre système d'éducation dans les années 60 et 70? On se rappellera qu'en 1961, la Commission d'enquête Parent est mise sur pied. Ses recommandations portent sur l'accessibilité aux études (en 1961, seulement 34% des jeunes fréquentent l'école secondaire), sur un enseignement plus adapté en vue de répondre aux nouveaux besoins et une préparation des jeunes à la vie en société.

En 1964 est créé le ministère de l'Éducation et en 1965, les commissions scolaires régionales.

D'après les historiens, le Québec vit alors la période la plus effervescente de l'histoire de l'éducation. Il faut faire vite, rattraper les retards de ce que l'on a appelé « La grande noirceur » et embarquer dans la « Révolution tranquille ». On met beaucoup d'énergie à la mise en place de la structure matérielle et organisationnelle, à l'instauration de nouveaux régimes pédagogiques et d'évaluation des apprentissages, à la création d'instruments essentiels à l'amélioration de l'enseignement. De même, on réorganise les services aux élèves en difficulté.

Si j'ai fait ces quelques rappels, c'est pour nous aider à comprendre le cheminement de notre école qui a justement été construite dans cette mouvance et pour nous faire prendre conscience du chemin parcouru.

Aujourd'hui, l'école Paul-Hubert offre à sa clientèle un éventail de cours et d'options, un encadrement de qualité et reconnu, des programmes adaptés, comme par exemple le Programme d'éducation internationale, le programme Arts-Sports-Études, des cheminements particuliers et des programmes en adaptation scolaire. De nombreux services sont aussi disponibles et les activités offertes à nos jeunes sont très diversifiées. C'est de cette façon et en misant sur la communication que la direction développe le sentiment d'appartenance et le goût d'apprendre. Les résultats obtenus sont à la hauteur des efforts consentis par toute la communauté.

Il ne faut pas oublier de souligner la grande ouverture sur le milieu qui est manifestée et dont sont la preuve les centaines de personnes qui circulent chaque semaine dans les différents locaux : gymnases, piscines, etc. Et à observer à chaque fin de semaine l'achalandage dans le stationnement, on est vite persuadé que l'école est devenue un pivot de l'activité physique, sociale et communautaire de la région.

Je termine en disant que nous sommes fiers, à la Commission scolaire, de compter dans notre organisation une institution comme l'école Paul-Hubert. Nous sommes fiers de dire à nos vis-à-vis des autres commissions scolaires, à notre population, lorsque l'occasion se présente, combien l'école Paul-Hubert est dynamique, que le climat est bon, que les élèves réussissent très bien, que l'encadrement offert peut se comparer avantageusement avec celui du secteur privé et que le personnel est motivé et disponible aux jeunes. D'ailleurs, le sondage Léger Marketing réalisé en mai démontre que notre population partage notre point de vue.

Merci donc à toutes ces personnes qui font qu'il en est ainsi : membres du Conseil d'établissement, parents et membres du personnel. Bravo à nos élèves qui savent profiter de tout ce qui leur est offert pour mieux réussir. Votre commission scolaire continuera à vous appuyer. Bon 40^e!

Raymond Tudeau
Président